

**BE-A0525\_712596\_712834\_FRE**

**Inventaire des archives du Centre d'internement  
du Mérinos à Dinant (1945-1947) / B. Petitjean**



**Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium**

This finding aid is written in French.

<b>DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:</b> .....	<b>5</b>
<b>Consultation et utilisation</b> .....	<b>6</b>
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
<b>Histoire du producteur et des archives</b> .....	<b>8</b>
Producteur d'archives.....	8
Nom.....	8
Historique.....	8
Compétences et activités.....	9
Organisation.....	9
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	11
<b>Contenu et structure</b> .....	<b>12</b>
Contenu.....	12
Sélections et éliminations.....	12
Mode de classement.....	12
<b>DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS</b> .....	<b>15</b>
I. Archives de la direction.....	15
A. Gestion générale.....	15
2 - 3 Registres de transcription des ordres de service. 1945-1947.....	15
B. Gestion du personnel.....	15
7 - 9 États des traitements et des congés du personnel. 1945-1947.....	15
C. Administration financière et matérielle.....	16
D. Surveillance des détenus.....	16
II. Archives de l'institution pénitentiaire.....	17
A. Généralités.....	17
18 - 19 Journaux nominatifs des détenus entrants et sortants. 1er octobre 1945 - 29 juillet 1947.....	17
20 - 21 Registres de fixation des peines. 1946-1947.....	17
23 - 47 Dossiers d'écrou. octobre 1945 - juin 1947.....	17
B. Maison d'arrêt.....	19
C. Maison de dépôt.....	19
D. Maison pour peines.....	19
III. Archives de la comptabilité.....	20
A. Comptabilité de l'institution pénitentiaire.....	20
B. Comptabilité de la régie du travail pénitentiaire.....	20
IV. Archives du service médical.....	21
V. Archives produites par d'autres centres d'internement.....	22
A. Généralités.....	22
58 - 59 Dossiers d'internés libérés entre septembre 1944 et juin 1945 des centres d'internement de Dinant (La Dinantaise), de Nimy et de Jemappes. 1944-1945.....	22
B. Centre d'internement de La Dinantaise à Dinant.....	22
C. Centre d'internement de l'Arsenal à Namur.....	22

---

D. Centre d'internement de Philippeville.....	23
E. Centre d'internement de Nimy.....	23



## **Description du fonds d'archives:**

### **Nom du bloc d'archives:**

Centre d'internement du Mérinos à Dinant

### **Période:**

1945 - 1947

### **Numéro du bloc d'archives:**

BE-A0525.493

### **Etendue:**

- Dernière cote d'inventaire: 71
- Etendue inventoriée: 2.55 m

### **Dépôt d'archives:**

Archives de l'Etat à Namur

## **Consultation et utilisation**

### ***CONDITIONS D'ACCÈS***

Les archives du centre d'internement du Mérinos, datant toutes de plus de 30 ans, sont considérées comme publiques (en vertu de la loi sur les archives du 24 juin 1955 modifiée par la loi du 6 mai 2009 portant des dispositions diverses) ; elles tombent cependant sous le coup de la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel (loi du 8 décembre 1992, adaptée par la loi du 11 décembre 1998).

À l'une ou l'autre exception près, tous les articles qui composent ce fonds sont susceptibles de contenir des informations sensibles sur le plan de la vie privée de personnes encore en vie (qu'il s'agisse d'anciens détenus ou de leurs descendants). Ils ne peuvent être consultés que sur autorisation expresse du chef de service successeur en droit, en l'occurrence, le directeur de la prison de Dinant.

Par ailleurs, toute personne autorisée à consulter des archives du centre d'internement du Mérinos en salle de lecture des Archives de l'État est tenue de s'engager, en signant un formulaire de recherche, à respecter la réglementation d'usage et les dispositions légales sur la protection de la vie privée.

### ***CONDITIONS DE REPRODUCTION***

La reproduction des documents est soumise aux mêmes restrictions que la consultation (voir ci-dessus).

Toute reproduction dans le cadre d'une publication est également soumise au respect des dispositions de la loi sur la protection de la vie privée : les données sensibles sur ce plan ne peuvent en aucun cas être rendues publiques.

Pour le reste, les règles et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

### ***RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION***

Pour l'étude de l'organisation et du fonctionnement du centre, on consultera en priorité les registres d'ordres de service et de procès-verbaux des conférences des membres du personnel, le registre de la population, le journal nominatif des détenus et les registres d'écrou. Les registres de comptabilité offrent également des informations utiles de ce point de vue.

Pour l'identification des membres du personnel du Mérinos, plusieurs sources sont à utiliser conjointement : listes nominatives, fichier alphabétique (incomplet) et états de traitements - que l'on complétera par les dossiers de personnel conservés dans le fonds d'archives de la prison.

Toute recherche portant sur des personnes détenues au Mérinos implique le dépouillement des registres et dossiers d'écrou. La démarche de recherche est, globalement, identique à celle décrite dans l'inventaire des archives de la prison (B.

---

PETITJEAN, cité ci-dessous dans la bibliographie ; où l'on trouvera, p. 15-17, une présentation de ces types de documents et des recommandations pour leur utilisation). Tandis que les registres d'écrou mentionnent, dans l'ordre de leur arrivée, toutes les personnes entrées au centre d'internement, les dossiers d'écrou, classés par date de sortie, ne concernent en principe que les détenus sortis libres du Mérimos. Quant au fichier alphabétique des détenus, il concerne toutes les personnes sorties du Mérimos - que ce soit en vertu d'une ordonnance de libération ou en vue d'un transfert vers un autre établissement - durant les années 1946 et 1947 ; les détenus passés par le centre en 1945 n'y sont, sauf exception, pas repris. Pour quelque 850 personnes, ce fichier contient toutes les données d'identification essentielles (nom, prénom, état civil, lieu et date de naissance), le numéro d'écrou, la date d'entrée et l'établissement d'origine, la date et le motif de sortie et la destination. Il offre donc une clef d'accès alphabétique - malheureusement limitée dans le temps - au registre d'écrou (grâce au numéro et à la date d'entrée) et, dans certains cas, au dossier d'écrou (grâce à la date de libération). Pour l'utilisation des documents produits par d'autres centres d'internement inclus dans le fonds, des précisions utiles sont apportées dans le corps de l'inventaire, en éléments secondaires de description.

## Histoire du producteur et des archives

### **PRODUCTEUR D'ARCHIVES**

#### NOM

Centre d'Internement du Mérinos à Dinant

#### HISTORIQUE

1" Le Mérinos " à Dinant, au faubourg de Neffe, était anciennement une filature de laine, jusqu'à sa liquidation en janvier 1934. Le bâtiment de l'usine, sis Avenue des Combattants, fut converti en centre d'internement pour inciviques entre 1945 et 1947.

Le ministre de la Justice, par une circulaire du 21 août 1944, avait confié aux procureurs du Roi, aux auditeurs militaires, à l'administrateur de la Sûreté de l'État et aux bourgmestres la mission de faire interner toute personne, belge ou étrangère, suspecte de collaboration avec l'ennemi durant l'occupation.

Avant la création du centre d'internement du Mérinos, il existait déjà à Dinant un " camp de concentration " ou " camp d'internement " pour inciviques, établi dans le bâtiment d'une autre ancienne filature, La Dinantaise, située aux Rivages ; ce camp, qui dépendait administrativement de la prison, fonctionna de septembre à décembre 1944. Dans l'arrondissement, il existait en outre un camp ou centre d'internement " communal ", à Philippeville : installé dans la caserne et dirigé par le bourgmestre de la localité, il fut en activité entre septembre 1944 et mars 1945. Par ailleurs, durant toute cette période, de nombreux inciviques de la région furent dirigés vers le centre de l'Arsenal à Namur (entre octobre et décembre 1944) ou vers les centres d'internement de Jemappes et de Nimy, dans le Hainaut voisin.

La date précise de l'ouverture du centre d'internement du Mérinos n'est pas connue. Si son existence est mentionnée dans les sources officielles dès janvier 1945, les premières traces de son activité - attestée dans les archives - remontent au mois de mars 1945 : entrée en fonction du personnel surveillant, ordres de service spécifiques, arrivée de détenues...

Théoriquement réservé aux femmes inciviques, le centre accueillit aussi des hommes entre octobre 1945 et mars 1946. Sa population, extrêmement mouvante, a compté jusque 388 détenus (174 hommes et 214 femmes fin octobre 1945).

La procédure de l'internement fut supprimée par une circulaire du 8 avril 1946. Alors qu'elle se chiffrait encore à 277 détenues au premier janvier 1947, la population du centre ne cessa de diminuer au cours des mois suivants : vide depuis le 8 juin 1947, le camp fut supprimé officiellement le 1er août 1947.

---

1 L'histoire, les compétences et l'organisation du centre d'internement du Mérinos ont fait l'objet d'une étude approfondie, dans le cadre du mémoire de licence en histoire défendu en 2008 par Julie Dock-Gadisseur (cité plus loin dans la bibliographie).



## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le Mérimos se définit comme centre d'internement pour femmes inciviques, au sortir de la deuxième guerre mondiale. Son statut et ses compétences ont cependant évolué au cours de ses deux années et demie d'existence.

À l'instar des autres centres d'internement créés en application de la circulaire du ministre de la Justice du 21 août 1944, le Mérimos reçoit des personnes inciviques mises à la disposition du ministre de la Justice et internées en vertu de l'arrêté-loi du 12 octobre 1918. L'internement est une mesure administrative qui s'applique à toute personne, belge ou étrangère, suspectée de relations avec l'ennemi durant l'occupation. Après examen de son dossier, la personne internée est soit libérée, soit placée sous mandat d'arrêt par l'auditeur militaire.

Le centre du Mérimos reçoit aussi d'autres catégories de détenus pour incivisme : on y trouve, en plus des personnes internées, des personnes prévenues de collaboration ou autres infractions contre la sûreté de l'État, en attente d'un jugement ainsi que des personnes condamnées par les tribunaux militaires et purgeant leur peine. Par ailleurs, en vertu d'une circulaire du 28 décembre 1945, c'est vers le Mérimos que sont dirigées toutes les femmes francophones du Royaume condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement pour crimes et délits contre la sûreté de l'État (tandis que les néerlandophones sont dirigées sur le centre d'internement de Vilvorde).

Cette spécialisation, qui fait du Mérimos un centre d'envergure nationale, ne l'empêche pas d'exercer d'autres compétences à l'échelle régionale. Le centre accueille aussi des détenues préventives poursuivies pour infractions de droit commun, dépendant des cabinets d'instruction de Dinant, ainsi que des femmes condamnées par des tribunaux ordinaires. L'incivisme ne concerne donc pas l'ensemble de la population du Mérimos. Théoriquement réservé aux femmes, le centre reçoit aussi de nombreux hommes entre octobre 1945 et mars 1946 : il s'agit non seulement d'internés, mais aussi de prévenus et de condamnés, pour incivisme et collaboration comme pour faits de droit commun. Le Mérimos permet ainsi de dégrossir les rangs des autres établissements pénitentiaires de la région.

Tout comme la prison, le centre d'internement fonctionne à la fois comme maison de dépôt (pour les internés et détenus passagers), maison d'arrêt (pour les prévenus) et maison pour peines (pour les condamnés).

## ORGANISATION

Alors que les premiers centres d'internement créés à la libération étaient souvent organisés par les communes, le Mérimos est un centre dépendant entièrement de l'Administration pénitentiaire.

La direction du centre est assurée par le directeur faisant fonction de la prison. Durant les premiers mois de son existence, le Mérimos semble fonctionner pratiquement comme une annexe de la prison. Progressivement, et certainement à partir d'octobre 1945, le centre assure sa propre gestion courante et produit ses propres archives.

Même s'il existe des mouvements de personnel entre les deux établissements, le centre

dispose d'une équipe distincte de celle de la prison. Son personnel administratif se compose de deux commis, d'un rédacteur comptable, de 3 à 6 rédacteurs et d'un aumônier, tous engagés à titre temporaire. Le personnel de surveillance compte 2 surveillants effectifs et plusieurs dizaines de temporaires (jusque 82 en mai 1946). Établi dans une usine désaffectée, le centre d'internement est spécialement aménagé pour recevoir un grand nombre de détenus - répartis, le cas échéant, en une section pour femmes et une section pour hommes. Les détenus y sont soumis non au régime cellulaire, comme à la prison, mais au régime de vie en commun.

## **ARCHIVES**

### HISTORIQUE

Avant leur transfert aux Archives de l'État, les archives du centre d'internement du Mérimos étaient conservées avec celles de la prison de Dinant, vraisemblablement depuis la suppression du centre en 1947. Comme ceux de la prison, les registres et autres volumes provenant du Mérimos étaient identifiés au moyen d'une cote (en l'occurrence, de Mos 1 à Mos 18) et sommairement décrits dans un inventaire, dressé à la prison dans les années 1960<sup>2</sup>. L'inventoriage de l'ensemble des archives de ces deux producteurs a permis d'attribuer au centre d'internement deux autres volumes : un registre des procès-verbaux des conférences des membres du personnel (anciennement coté III.1, n° 15 du présent inventaire) et un registre d'écrou de la maison pour peines (sans cote ancienne, actuel n° 49).

Les dossiers d'écrou du Mérimos constituaient - du moins à partir d'une certaine date - une série distincte, même si les dossiers de certains mois s'étaient égarés<sup>3</sup>. Du centre provenait également un fichier alphabétique spécifique contenu dans une caissette en bois. Pour le reste, il ne s'agissait que de pièces éparses, souvent non identifiées, disséminées parmi les archives de la prison.

À côté des archives du centre d'internement du Mérimos se trouvaient également conservées des archives produites par divers autres centres d'internement pour inciviques, durant les mois de septembre 1944 à juillet 1945 (voir ci-dessous, III.A). On ignore à quel moment précis et dans quelles circonstances exactes ces archives ont intégré ce fonds.

---

2 Cet inventaire est conservé aux Archives de l'État à Namur dans le fonds d'archives de la Prison de Dinant, sous le n° 1.

3 L'inventoriage de l'ensemble des archives a permis d'ajouter à cette série (limitée au départ à la période de janvier 1946 à mars 1947) les dossiers du dernier trimestre de 1945 et ceux des mois d'avril à juin 1947 (absents du relevé de J. Dock-Gadisseur). Les dossiers des premiers mois de l'existence du centre sont demeurés classés avec ceux de la prison - même s'il est difficile de déterminer leur mode de classement originel pour cette période ; la répartition des dossiers d'écrou en deux séries distinctes n'est assurée qu'à partir d'octobre 1945, date de début du journal nominatif des détenus entrants et sortants du Mérimos.

## ACQUISITION

Les archives du centre d'internement du Mérinos ont été transférées aux Archives de l'État à Namur en même temps que les archives de la prison de Dinant, le 3 août 2000, pour une part, et le 6 avril 2006, pour une autre part (cf. registre des entrées, n° 2000/12 et 2006/6). Ces versements ont été effectués en application de la loi sur les archives du 24 juin 1955. Si le bordereau dressé en 2000 ne mentionnait pas explicitement le Mérinos, celui de 2006 distinguait bien les deux producteurs, sans pour autant identifier tous les documents produits par l'un ou par l'autre.

## **Contenu et structure**

### ***CONTENU***

Le fonds d'archives du centre d'internement contient, pour les années 1945-1947, un ensemble de documents typiques des établissements pénitentiaires : on y trouve les traditionnels registres d'ordres de service et de procès-verbaux des conférences des membres du personnel, états de traitements, registre de la population, journal nominatif des détenus entrants et sortants, registre de fixation des peines, registres et dossiers d'écrou ainsi que divers registres de comptabilité. Même si les types de documents correspondent - formellement - aux modèles prescrits par l'administration, les singularités - au niveau du contenu - y sont plus grandes, reflétant le statut particulier et mouvant de ce centre.

Rappelons que la production archivistique propre au Mérinos ne s'est mise en place que progressivement. On ne s'étonnera donc pas de l'absence de certains types de documents pour les premiers mois de l'existence du centre : ils sont à rechercher parmi les archives de la prison. Paradoxalement, le registre des procès-verbaux des conférences des membres du personnel du Mérinos ne concerne, lui, que le tout début de son histoire (entre fin mars et mi-avril 1945).

À cet ensemble d'archives produites par le centre lui-même s'ajoutent d'autres documents, plus disparates, provenant des centres d'internement dont l'histoire est liée à celle du Mérinos : le camp de La Dinantaise (de septembre à décembre 1944), le camp de Philippeville (en activité entre septembre 1944 et mars 1945) et le centre de l'Arsenal à Namur (entre octobre et décembre 1944) ainsi que le centre d'internement de Nimy. Il s'agit surtout de documents concernant des internés (dossiers, pièces d'écrou, listes, répertoire) mais aussi de l'une ou l'autre pièce relative à la gestion de ces camps - témoignages précieux de l'existence et du fonctionnement de ces institutions éphémères.

### ***SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS***

Vu l'intérêt historique que présentent, dans leur ensemble, les archives de ce type de producteur, tous les documents provenant du centre d'internement du Mérinos ont été conservés intégralement. C'est pourquoi on trouvera décrits dans cet inventaire des bordereaux de communications téléphoniques, factures et autres pièces purement administratives habituellement vouées à l'élimination.

Pour le reste, il est difficile de déterminer si le fonds a subi d'éventuelles pertes avant son transfert aux Archives de l'État.

### ***MODE DE CLASSEMENT***

Les archives du centre d'internement du Mérinos ont été classées selon le même schéma que celles de la prison. Les documents concernant la gestion générale, la gestion du personnel, l'administration financière et matérielle du centre ainsi que la surveillance

générale des détenus sont regroupés sous le titre " Archives de la direction ". Viennent ensuite les archives de l'institution pénitentiaire proprement dite (produites par le greffe) et celles du service de comptabilité et du service médical.

Les archives provenant d'autres centres d'internement (La Dinantaise, l'Arsenal à Namur, Philippeville et Nimy), faisant partie du fonds à titre de " documents déposés ", sont regroupés en fin d'inventaire.



---

## Description des séries et des éléments

### I. ARCHIVES DE LA DIRECTION

#### A. GESTION GÉNÉRALE

- 1** Circulaires reçues. 1946-1947.  
1946-1947 1 chemise
- 2** 2 - 3 REGISTRES DE TRANSCRIPTION DES ORDRES DE SERVICE. 1945-1947.  
5 mars 1945 - 14 novembre 1946.  
1945-1946
- 3** 14 novembre 1946 - 11 juin 1947.  
1946-1947
- 4** Bordereaux de communications téléphoniques reçues. février 1947.  
1947

#### B. GESTION DU PERSONNEL

- 5** Listes nominatives des membres du personnel de surveillance. 1946-1947 et  
s.d.  
1946-1947
- 6** Fichier alphabétique du personnel temporaire. (principalement) mars 1945 -  
31 juillet 1947.  
1945-1947
- 7** 7 - 9 ÉTATS DES TRAITEMENTS ET DES CONGÉS DU PERSONNEL. 1945-  
1947.  
1945  
1945
- 8** 1946  
1946
- 9** janvier - juillet 1947.  
1947
- 10** " Cahier des traitements ", registre des traitements du personnel. janvier  
1946 - juillet 1947.

1946-1947

Dossiers du personnel temporaire. 1945-1947.  
1945-1947

**11** Attestations de civisme concernant des membres du personnel temporaire.  
octobre 1946. 3 pièces  
1946

**12** Pièces concernant Hélène C., candidate surveillante temporaire (refusée).  
avril 1946.  
1946

### ***C. ADMINISTRATION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE***

**13** Pièces relatives aux fournitures de denrées alimentaires et autres produits  
de première nécessité. mars - avril 1947.  
1947

**14** Tarif des prix des articles vendus par le service de la cantine. (ca. 1947).  
1 pièce

### ***D. SURVEILLANCE DES DÉTENUS***

**15** Registre des procès-verbaux des conférences des membres du personnel  
(mod. n° 68, art. 288 R.G. 1905). 25 mars - 15 avril 1945.  
1945

**16** Registre des objets appartenant aux détenus transférés (mod. n° 118 R.G.  
1905). 8 octobre 1945 - 7 juin 1947.  
1945-1947



---

## II. ARCHIVES DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE

### A. GÉNÉRALITÉS

- 17** Registre de la population. novembre 1945 - juin 1947.  
1945-1947
- 18 - 19 JOURNAUX NOMINATIFS DES DÉTENUS ENTRANTS ET SORTANTS.  
1ER OCTOBRE 1945 - 29 JUILLET 1947.
- 18** 1er octobre 1945 - 31 décembre 1946.  
1945-1946
- 19** 1er janvier - 29 juillet 1947.  
1947
- 20 - 21 REGISTRES DE FIXATION DES PEINES. 1946-1947.
- 20** 1er janvier - 31 décembre 1946.  
1946
- 21** 1er janvier - 7 juin 1947.  
1947
- 22** Fichier alphabétique des détenus. 1946-1947.  
1946-1947
- 23 - 47 DOSSIERS D'ÉCROU. OCTOBRE 1945 - JUIN 1947.
- 23** octobre 1945 (1).  
1945
- 24** octobre 1945 (2).  
1945
- 25** novembre 1945 (1).  
1945
- 26** novembre 1945 (2).  
1945
- 27** décembre 1945.  
1945
- 28** janvier 1946.

---

1946

- 29** février 1946.  
1946
- 30** mars 1946.  
1946
- 31** avril 1946.  
1946
- 32** mai 1946.  
1946
- 33** juin 1946.  
1946
- 34** juillet 1946.  
1946
- 35** août 1946.  
1946
- 36** septembre 1946 (1).  
1946
- 37** septembre 1946 (2).  
1946
- 38** octobre 1946.  
1946
- 39** novembre 1946.  
1946
- 40** décembre 1946 (1).  
1946
- 41** décembre 1946 (2).  
1946
- 42** janvier 1947.  
1947
- 43** février 1947.

---

1947

**44** mars 1947.  
1947

**45** avril 1947.  
1947

**46** mai 1947.  
1947

**47** juin 1947.  
1947

***B. MAISON D'ARRÊT***

**48** Registre d'écrou de la maison d'arrê. (mars 1945) 19 octobre 1945 - 17 avril 1947.  
1945-1947

***C. MAISON DE DÉPÔT***

Registre d'écrou de la maison de dépôt. mars 1945 - 21 avril 1947.  
1945-1947

***D. MAISON POUR PEINES***

**49** Registre d'écrou de la maison pour peines. 23 octobre 1945 - 30 mai 1947 (7 mai 1948).  
1945-1947

### III. ARCHIVES DE LA COMPTABILITÉ

#### **A. COMPTABILITÉ DE L'INSTITUTION PÉNITENTIAIRE**

- 50** Facturier des ventes et cessions (mod. n° 160, art. 29 R.C. 1906). 1946-1947.  
1946-1947
- 51** Facturier des achats et dépenses. 1946 - 30 septembre 1947.  
1946-1947
- 52** Livre de caisse. 1946 - 30 septembre 1947.  
1946-1947
- 53** Livre-inventaire du mobilier fourni par l'État. janvier 1946 - 31 juillet 1947.  
1946-1947

#### **B. COMPTABILITÉ DE LA RÉGIE DU TRAVAIL PÉNITENTIAIRE**

- 54** Livre d'inscription des bons d'exécution de travaux. 1946-1947.  
1946-1947
- 55** Facturier des ventes et cessions (mod. n° 160, art. 29 R.C. 1906). 1946-1947.  
1946-1947
- Journal des recettes (mod. n° 162 art. 41 R.C. 1906). janvier 1946 -  
septembre 1947.  
1946-1947
- 56** Facturier des achats et dépenses (mod. n° 169 art. 59 R.C. 1906). 1946-1947.  
1946-1947

**IV. ARCHIVES DU SERVICE MÉDICAL**

- 57** Registre des prescriptions médicales. s.d. - mars 1947.  
1947

## V. ARCHIVES PRODUITES PAR D'AUTRES CENTRES D'INTERNEMENT

### A. GÉNÉRALITÉS

58 - 59 DOSSIERS D'INTERNÉS LIBÉRÉS ENTRE SEPTEMBRE 1944 ET JUIN 1945 DES CENTRES D'INTERNEMENT DE DINANT (LA DINANTAISE), DE NIMY ET DE JEMAPPES. 1944-1945.

58

A-K.

59

L-W.

60

Mandats d'internement et autres pièces concernant des internés libérés de divers centres. septembre 1944 - février 1945.  
1944-1945

### B. CENTRE D'INTERNEMENT DE LA DINANTAISE À DINANT

61

Relevé des salaires payés du 13 septembre au 31 décembre 1944 pour compte du " camp de concentration " de La Dinantaise. (1945).  
1944

62

Factures (et pièces justificatives) de la pharmacie Némery à Dinant pour le compte du centre. octobre - décembre 1944.  
1944

63

Listes nominatives des internés hommes ou femmes par sections, avec tableaux de comptages journaliers. novembre - décembre (1944).

### C. CENTRE D'INTERNEMENT DE L'ARSENAL À NAMUR

64

Répertoire des internés, hommes et femmes. septembre - décembre 1944 (février 1945).  
1944

65

Pièces concernant des internés libérés entre octobre et décembre 1944. septembre - décembre 1944.  
1944

66

Déclarations de dépôts et bordereau récapitulatif des déclarations de dépôts remises par le receveur communal de la ville de Namur pour compte de personnes détenues à l'Arsenal de Namur. octobre - novembre 1944.

1944

1 chemise

**D. CENTRE D'INTERNEMENT DE PHILIPPEVILLE****67**

Pièces diverses concernant la gestion matérielle et financière du centre.  
septembre 1944 - juillet 1945.  
1944-1945

**68**

Pièces diverses concernant des internés. septembre 1944 - février 1945.  
1944-1945

**69**

Ordonnances de mise en liberté relatives à des internés. septembre 1944 -  
mars 1945.  
1944-1945

1 liasse

**E. CENTRE D'INTERNEMENT DE NIMY****70**

Comptes particuliers et listes récapitulatives des dépôts effectués par des  
internés. novembre 1944 - janvier 1945.  
1944-1945

1 chemise

**71**

Dossiers d'écrou et autres pièces concernant des internés sortis (transférés  
ou libérés) en janvier et février 1945. septembre 1944 - février 1945.  
1944-1945

1 liasse